AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE
CPPAP N° 523 AD

EDITION DE LA STATION "ALSACE ET LORRAINE"
(BAS-RHIN, HAUT-RHIN, MEURTHE-ET-MOSELLE, MEUSE, MOSELLE, VOSGES)

ABONNEMENT ANNUEL 60 F
Régisseur de recettes D.D.A.
2, rue des Mineurs
67070 STRASBOURG CEDEX
C. C. P. STRASBOURG 55-08 00 F

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
Cité Administrative - 67084 STRASBOURG CEDEX
Tél. (88) 61.49.50 Poste 454

IMPRIMERIE DE LA STATION "ALSACE et LORRAINE" - Directeur Gérant : P. JOURNET

Bulletin n° 5 — 14 mars 1979

VIGNE

- LE POINT SUR LES FONGICIDES ANTI-MILDIOU DE LA VIGNE -

Plusieurs nouveaux fongicides anti-mildiou de la vigne, à propriétés différentes de celles des produits classiques, sont commercialisés depuis quelque temps. Il nous a paru utile de faire une brève mise au point à leur sujet.

Le texte ci-dessous a été établi à partir de documents d'origines diverses. Il n'a, bien entendu, qu'une valeur d'actualité et les données qu'il contient sont susceptibles d'être modifiées et complétées au fur et à mesure de l'acquisition de nouvelles connaissances, tant sur les modes d'action que sur les conditions d'emploi de ces nouveaux produits.

FONGICIDES CLASSIQUES

Tous les produits cupriques, organiques et organo-cupriques, utilisés jusqu'à présent pour lutter contre le mildiou de la vigne, n'ont qu'une action préventive ; ils empêchent la germination des spores du mildiou et la pénétration du champignon.

Ces produits doivent obligatoirement être appliqués avant contamination. Ces fongicides ne pénètrent pas dans la plante ; ils restent localisés à la surface des organes sur lesquels ils ont été pulvérisés. Il en résulte deux inconvénients :

- les organes verts oubliés par une pulvérisation irrégulière ou formés après le traitement ne sont pas protégés,
- une pluie (d'au moins 20 à 25 mm) survenant après le traitement peut lessiver le produit appliqué.

Il est donc nécessaire, avec ce type de produits :

- de renouveler l'application dès que possible après chaque pluie lessivante,
- d'adopter une cadence de traitement d'autant plus rapide que la vigne est en période de croissance active.

FONGICIDE PENETRANT : CURZATE

Cette nouvelle matière active a la propriété de pénétrer localement dans les organes sur lesquels il a été pulvérisé, sans être véhiculé par la sève.

Le curzate a une action stoppante : il arrête le développement du mildiou à l'intérieur de la plante dans les 3 à 4 jours suivant la contamination.

Sa rémanence est faible (de l'ordre de 5 jours). Aussi est-il toujours commercialisé en mélange avec un produit fongicide préventif classique plus persistant.

P156

.../...

Les produits à base de curzate apportent une plus grande souplesse dans l'application des traitements anti-mildiou, par rapport aux produits classiques. Ils conservent cependant les mêmes inconvénients : pas de protection des organes non couverts de fongicide et formés après le traitement, nécessité de renouveler le traitement après une pluie lessivante dès que possible et au plus tard dans les trois jours qui suivent la pluie.

Le curzate est donc conseillé en utilisation préventive suivant les directives des Avertissements Agricoles, avec l'avantage qu'il peut, appliqué dans les trois jours suivant la contamination, stopper l'évolution du mildiou par rapport à un fongicide de type classique.

FONGICIDES SYSTEMIQUES : ETHYL PHOSPHITE D'ALUMINIUM (Mikal) et METALAXYL (Acylon)

Ces deux nouvelles matières actives ont des propriétés systémiques : elles pénètrent dans la plante et sont véhiculées par la sève dans toutes les parties herbacées du végétal. De cette propriété découlent trois qualités essentielles :

- protection pendant un certain temps des organes formés après le traitement ; la durée de cette action dépend étroitement de la dilution de la matière active dans la plante qui est liée, d'une part, à la dose de produit employée, d'autre part, à la croissance du végétal (plus la plante est en croissance active, plus le produit est rapidement dilué),

- non lessivage par des pluies survenant après le délai de pénétration des produits dans la plante,

- action stoppante sur le développement du champignon à l'intérieur de la plante au début de la période d'incubation.

MATIERES ACTIVES (Nom commercial)	CARACTERISTIQUES (d'après les indications fournies par les firmes phytosanitaires)		
	Rémanence (persistance d'action)	Délai de pénétration du produit dans la plante *	Action stoppante
Ethyl phosphite d'aluminium + folpel (Mikal)	14 jours à 3 kg de Mikal par hectare	quelques heures	Jusqu'à 3 à 4 jours après contamination
Metalaxyl + cuivre (Acylon bleu)	14 jours à 1 kg 21 jours à 2 kg d'Acylon bleu par hectare	1/2 heure	Jusqu'à 4 à 6 jours après contamination

* Délai indicatif qui peut varier suivant les conditions de milieu et les conditions d'application.

Cependant, ces matières actives systémiques ne pénètrent et ne diffusent bien dans la plante que lorsque celle-ci est en état de croissance active, et elles n'assurent pas une protection satisfaisante des feuilles âgées. Pour cette raison, elles sont commercialisées en mélange avec des produits fongicides classiques qui leur apportent en plus une action préventive.

Les produits systémiques apportent donc une souplesse d'application et une sécurité d'efficacité aux traitements anti-mildiou de la vigne : les périodes d'application sont plus souples du fait de l'action stoppante de ces produits ; l'efficacité est augmentée du fait de la migration du produit dans la plante et du non lessivage par les pluies après pénétration.

Pour éviter toute interprétation abusive de ces qualités systémiques qui restent malgré tout encore assez mal connues, nous recommandons fortement aux viticulteurs :

- de respecter strictement les délais de persistance indiqués ci-dessus,

- de réaliser l'application de ces nouveaux produits aussi parfaitement que possible, le matériel de pulvérisation devant avoir les mêmes qualités que pour les traitements préventifs classiques,

- de ne pas tenir compte systématiquement de l'action stoppante pour intervenir, les traitements préventifs restant encore les plus sécurisants.

Au cours de la prochaine campagne, la Station d'Avertissements Agricoles précisera les modalités d'application de ces nouveaux produits systémiques en les distinguant éventuellement, suivant l'évolution prise par le mildiou de la vigne, de celles des produits classiques.

Nouveaux fongicides anti-mildiou de la vigne en autorisation provisoire de vente :

MATIERES ACTIVES	NOM COMMERCIAL (Firme phytosanitaire)
curzate + mancozèbe	Fulvax (LA QUINOLEINE) - Remiltine (SANDOZ)
curzate + mancozèbe + cuivre	Fulvax C (LA QUINOLEINE) - Remiltine C (SANDOZ)
curzate + folpel	Anteor (PROCIDA) - Rémifal (SANDOZ)
curzate + folpel + cuivre	Anteor C (PROCIDA) - Rémifal C (SANDOZ)
curzate + captafol + folpel	Sygan (SEPPIC)
curzate + captafol + cuivre	Syphal (SEPPIC)
curzate + zinèbe	Novofix (R.S.R.)
curzate + zinèbe + cuivre	Cuprofix CZ activé (R.S.R.)
éthyl phosphite d'aluminium + folpel	Mikal (PEPRO)
métalaxyl + cuivre	Acylon bleu (CIBA-GEIGY)
métalaxyl + folpel	Acylon F (CIBA-GEIGY)

ARBRES FRUITIERS

- PECHER -

CLOQUE DU PECHER

La cloque du pêcher se développe principalement sur les feuilles. Sous l'action du champignon, les feuilles se boursouflent et s'épaississent tout en prenant une coloration jaune-blanchâtre puis rougeâtre. Les printemps frais et pluvieux sont favorables au développement de cette maladie. Les contaminations se font très tôt au printemps. Les pêchers sont particulièrement vulnérables au débourrement lorsque les bourgeons à bois laissent apparaître l'extrémité vert-rougeâtre de leurs premières feuilles (stade B à C).

Ce stade pouvant être rapidement atteint, nous conseillons de suivre très attentivement l'évolution végétative des pêchers, afin d'intervenir suffisamment tôt, avec l'un des produits suivants (doses exprimées en matière active/hl) ; captafol : 120 g - captane : 250 g - ferbame : 175 g - thirame : 175 g - zirame : 175 g.

.../...

P157

Apporter beaucoup de soin à la pulvérisation qui devra atteindre l'ensemble des rameaux. Bien mouiller. Ces produits présentent également une action contre le coryneum.

- CERISIER - MIRABELLIER - PRUNIER -

TRAITEMENT DE PRE-DEBOURREMENT

La protection des cerisiers, mirabelliers et pruniers sera assurée contre les contaminations précoces de coryneum (ou maladie criblée) par un traitement soigné et copieux au moment du gonflement des bourgeons. Utiliser une spécialité cuprique apportant 500 grammes de cuivre métal par hectolitre d'eau. Ce traitement est vivement recommandé. Sur cerisier, il permettra également d'assurer une bonne protection contre le chancre bactérien et le gnomonia.

- POMMIER -

ARAIGNEES ROUGES

A la faveur du temps beau et ensoleillé de l'automne dernier, les araignées rouges ont évolué tardivement et de nombreux oeufs d'hiver ont été déposés dans les vergers infestés.

Dans ces vergers, il serait prudent de prévoir un traitement de pré-débourrement pour éliminer tout risque d'infestation au printemps et en cours de végétation. Ces dernières années, les arboriculteurs ayant réalisé un traitement aux huiles de pétrole juste avant le stade B ont obtenu une destruction totale des oeufs d'hiver.

Les huiles de pétrole (Pest Oil 7, Euphytane, Ovipron, Oliocin) ayant une action asphyxiante sur les oeufs d'hiver, il importe que la pulvérisation soit abondante pour lessiver l'ensemble des arbres et surtout le dessous des branches et brindilles où les pontes sont souvent les plus nombreuses. Pour que le résultat souhaité soit atteint, apporter 1 400 à 1 500 litres de bouillie à l'hectare.

Ce traitement permettra également d'éliminer les formes hivernantes de certains ravageurs, notamment les oeufs de pucerons et de cheimatobies relativement importants dans plusieurs vergers.

ANTHONOME DU POMMIER

Ce ravageur reste cantonné à quelques secteurs bien connus des arboriculteurs. Un traitement au stade B pourra être effectué uniquement dans les vergers où des dégâts graves ont été observés au printemps dernier ; opérer si possible par temps ensoleillé. Seul le lindane à 12 g de matière active/hectolitre permet d'obtenir une protection satisfaisante.

/ GRANDES CULTURES /

- COLZA -

CHARANCON DE LA TIGE (C. napi)

Les toutes premières captures du charançon de la tige du colza ont été observées le 10 mars dans le secteur de COLMAR. Compte tenu des mauvaises conditions atmosphériques actuelles et du stade végétatif du colza (tout début de la reprise de végétation), tout traitement s'avère prématuré.

Il convient cependant d'être vigilant dans les prochains jours, lors du relèvement progressif des températures : il est rappelé que la capture de 10 charançons au cours d'une journée est un seuil d'alerte annonçant une activité importante de cet insecte dans les jours qui suivent.

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie, Chef de la
Circonscription Phytosanitaire
"ALSACE et LORRAINE"
J. HARRANGER

stades végétatifs des arbres fruitiers

abricotier	A	B	C	D	E	F	G	H	I				
pêcher	A	B	C	D	E	F	G	H	I				
cerisier	A	B	C	D	E	F	G	H	I				
prunier	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J			
poirier	A	B	C	C	D	D	E	E	F	F	G	H	I
pommier	A	B	C	C	D	E	E	F	F	G	H	I	

P158